

DATE DE LA CONVOCATION : 6 décembre 2018	Président de Séance : Xavier TORNIER
DATE DE L’AFFICHAGE : 6 décembre 2018	Secrétaire de Séance : Denis AMANN

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, au chef-lieu, en séance ordinaire, sous la présidence de M. TORNIER Xavier, Maire.

Présents : Xavier TORNIER, Christian BENEITO, Yves GAZZOLA, Michel SIBUET, Sandrine BERTHET, Denis AMANN, Yacine ALIOUA, Marie Joséphe SABAÏNI, Myriam LHOST-DUNOYER, Michel GARDET-CADET

Excusés : Maryline BEGEY, Julien BECCHERLE, Fabienne LASSIAZ, Gaël MIANO, Sylvaine MILLAT a donné procuration à Sandrine BERTHET

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité des membres :  
EN EXERCICE 15 PRESENTS 10 VOTANTS 11

A 19h, le quorum étant atteint (10 personnes, 11 votants) le conseil peut valablement délibérer.  
Denis AMANN est élu secrétaire de séance

## ORDRE DU JOUR

### RAPPEL DE L’ORDRE DU JOUR INITIAL DELIBÉRATIONS

#### FINANCES :

- Autorisation d’engager des dépenses d’investissement avant le vote du budget primitif 2019
- Attribution des contrats d’assurance suite à consultation

#### RESSOURCES HUMAINES :

- Adhésion au Comité des Œuvres Sociales Intercommunal (COSI) pour les agents retraités

#### ASSOCIATIONS :

- Attribution de subventions aux associations (chèques associations)

#### QUESTIONS DIVERSES

- SITE INTERNET
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : Vérification du PCS avant l’hiver

#### PROPOSITION DE MODIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR

- RETRAIT DELIBERATION : Attribution des contrats d’assurance suite à consultation
- AJOUT QUESTIONS DIVERSES : Contrats d’assurance

***Le Conseil municipal donne son accord sur ces modifications à l’ordre du jour***

\*\*\*\*\*

***Le compte rendu du Conseil municipal du 19 novembre 2018 sera adopté lors du prochain conseil municipal.***

## DELIBÉRATIONS

### **FINANCES**

#### **AUTORISATION D’ENGAGER DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT**

Vu l’article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018 avant le vote du budget primitif 2019.

Les inscriptions budgétaires d’investissement sur le budget 2018 étaient de 642 138 €.

Les dépenses pouvant être engagées dans le cadre de cette délibération seront au maximum de 160 534,50 € : 7 000 € au chapitre 20 et 153 534 € au chapitre 21

#### **DECISION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à mandater les factures correspondantes aux dépenses d'investissement à venir, dans le quart des crédits votés aux budgets d'investissements 2018, soit **160 534,50 €**
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à inscrire ces sommes au budget 2019. Entre la clôture de l'exercice 2018 et le vote de l'exercice 2019 (avant le 15/04/2019), les factures d'investissement seront mandatées à hauteur de 160 534,50 €.

\*\*\*\*\*

#### **RESSOURCES HUMAINES**

##### **COSI : ADHESION POUR LES RETRAITES**

Le COSI, Comité des Œuvres Sociales Intercommunales s'adresse aux agents en poste. Chaque année, la commune verse une subvention au COSI en fonction du nombre d'agents concernés.

Un des agents de la commune partira à la retraite en 2019. Il convient de décider si le conseil municipal ouvre aux retraités (ex-agents de la commune) la possibilité d'adhérer.

#### **DECISION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **DECIDE** d'ouvrir aux retraités (ex-agents de la commune) l'adhésion au COSI

\*\*\*\*\*

#### **ASSOCIATIONS**

##### **CHEQUES ASSOCIATIONS 2017/2018**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Monsieur le Maire indique que **83 chèques associations** ont été retournés en mairie pour la saison 2018/2019.

#### **DECISION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés**

- **DECIDE** d'attribuer pour l'année 2018/2019, une subvention aux associations sportives et culturelles, dont les chèques ont été retournés, pour un montant de **4 090 Euros**. Cette somme se divise en deux parties : **2 905 Euros** sont destinés à aider les familles et **1 185 Euros** pour aider les associations qui accueillent les enfants de Tournon. (Détail ci-dessous).
- **PRECISE** que les crédits nécessaires correspondants sont prévus au budget 2018.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### **SITE INTERNET**

Le site Internet de la commune va être réactualisé. Après consultation, c'est le prestataire actuel (Nouvel Œil) qui a été choisi.

##### **PCS - Plan communal de Sauvegarde**

Un rappel du plan communal de sauvegarde a été présenté aux conseillers municipaux.

##### **CONTRATS D'ASSURANCE**

Un avis de consultation a été envoyé à 4 assureurs. 3 ont répondu. Une analyse des offres a été réalisée et présentée au conseil municipal. Une vérification des garanties est en cours avant signature du contrat.

\*\*\*\*\*

***La séance est levée à 22h***